



## COMMUNIQUE DE PRESSE

### **AVS : premier pas significatif**

Le premier ministre vient d'annoncer des mesures concernant la professionnalisation des Auxiliaires de vie scolaire (AVS).

28 000 AVS en contrat d'Assistant d'éducation passeront progressivement en CDI à partir de la rentrée 2014. Pour l'année scolaire 2013-2014, une mesure transitoire permettra de reconduire pour un an les 3 000 contrats arrivant à terme au cours de cette période.

Les 26 000 EVS, sous Contrats Uniques d'Insertion et exerçant aussi les missions d'AVS, non concernés par cette mesure, verront eux leur temps de formation doublé, passant de 60 à 120 heures. Ils pourront ainsi valider une partie du futur diplôme d'Etat, qui sera créé au cours de l'année 2014.

Par ailleurs, le ministère a annoncé pour la rentrée 2013, le recrutement de 8000 AVS sous contrat aidé et 350 sous contrat d'assistant d'éducation.

Ces mesures permettent à plus de la moitié des personnels concernés de sortir de la précarité. Le SNUipp se félicite également que des mesures transitoires soient prises dès cette rentrée, conformément à sa demande.

Ces annonces vont dans le sens des campagnes que le SNUipp a menées ces dernières années pour la création d'un nouveau métier. Elles n'envisagent cependant pas la création d'un corps de la Fonction Publique.

Un certain nombre de points restent en outre à préciser, concernant les conditions des recrutements, le cadre d'emploi, les rémunérations, la quotité et les conditions de travail. Par ailleurs, le recrutement sous contrats aidés, majoritaire dans le primaire (65%) perdure sans perspectives claires d'emploi pérenne.

Le SNUipp demande que des discussions s'ouvrent sans tarder pour suivre la mise en place du nouveau dispositif et donner les garanties nécessaires aux personnels concernés.

Paris, le 22 août 2013

## **Annexe**

*Ces dernières années le nombre d'AVS a singulièrement augmenté dans les écoles, la proportion d'enfants concernés bénéficiant de l'appui d'un Auxiliaire de vie scolaire étant passée de 26% en 2006 à 47% en 2011. Il reste cependant encore trop de demandes non satisfaites, et surtout, quelques 5000 enfants en situation de handicap restent sans solution éducative à chaque rentrée scolaire.*

### **Quelques chiffres :**

#### **En 2011 :**

66 845 élèves étaient accompagnés par 27 882 AVS-i (en ETP, tous statuts confondus)

Sur ces 66 845 élèves,

39 159 étaient accompagnés par un EVS (CUI)

27 686 étaient accompagnés par un AED (Assistant d'éducation).

#### **Répartition premier / second degré :**

Sur 66 845 élèves accompagnés en 2011 :

52 871 sont dans le premier degré

13 974 sont dans le second degré

Dans le premier degré, ils sont accompagnés à 64,1 % par des EVS (CUI)

Dans le second degré, ils sont accompagnés à 37,7 % par des EVS (CUI)